



Dégel de 3,5% du point d'indice : Un emplâtre sur une jambe de bois !

Bien sûr, il faut se réjouir de l'augmentation de 3,5% du point d'indice au 1^{er} juillet, dont la dernière augmentation de 0,6% date de février 2017. Mais il faut aussi s'en plaindre, car elle ne couvre même pas l'augmentation du coût de la vie qui est de 5,8% sur un an (juin 2021-juin 2022) et qui pourrait atteindre 6,5 à 7% en automne.

Un décret devrait être pris rapidement pour permettre le versement de cette hausse sur les paies du mois d'août avec effet rétroactif au 1^{er} juillet.

D'autres mesures ont également été annoncées comme le relèvement des grilles de catégorie B ou le maintien de la GIPA pour 2022.

Cette hausse ne tenant déjà pas compte de la perte de pouvoir d'achat des agents publics, à euro constant, sur une année, elle rétablit par conséquent encore moins la perte abyssale enregistrée sur les 20 dernières. Rappelons au passage que l'UNSA demandait 10% d'augmentation.

De plus, rien n'indique que des mesures pérennes viendront compenser les futures hausses du coût de la vie, au contraire de ce qui existe pour le SMIC et qui vient d'être créé pour les retraites.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de Stanislas Guérini, nouveau ministre de la Fonction Publique, annonce bien une conférence sur les salaires des fonctionnaires pour septembre et des négociations par la suite, mais pour aboutir à une « réforme complète des grilles et de l'organisation de la fonction publique » ce qui est plutôt inquiétant.

Tout autant que les déclarations du président de la république en campagne qui indiquait que « le système en catégories C, B et A a beaucoup de rigidité » et « est un peu à bout de souffle ». Reprenant les propos de Mme De Montchalin concernant le statut.

Rien n'est donc clair aujourd'hui sur les futurs modes de rémunération des fonctionnaires, ni sur leur niveau.

La situation est encore plus délicate pour les fonctionnaires territoriaux, car les collectivités qui les emploient sont exsangues et ont perdu une grande partie de leurs revenus, suite à la suppression de la taxe d'habitation et à la crise du COVID, à laquelle elles ont dû faire face.

Sans aide de l'état et sans nouvelle fiscalité elles n'auront bientôt plus les moyens d'assurer la rémunération de leurs agents ni de mener la politique municipale qu'elles souhaitent.

Ainsi, nous retrouvons nous dans la situation paradoxale où la plus importante augmentation du point d'indice depuis 1985, nécessaire mais insuffisante, renforce les incertitudes quant à l'avenir de la fonction publique et de ses agents.

Pour l'UNSA, « Un prochain rendez-vous salarial, avant la fin de l'année, s'impose au regard des projections actuelles de l'inflation pour 2022, et des besoins légitimes des agents publics, contractuels et fonctionnaires. »

Avant un Ségur de la Fonction Publique ?